

EST-IL « RATIONNEL » D'AVOIR PEUR DE LA MONDIALISATION ?

Par Hector CALVO-PARDO

Dans un cadre « néoclassique » standard, l'intégration économique produit une réallocation globalement bénéfique des ressources économiques par le biais de l'égalisation des prix de biens homogènes produits à des coûts (réels) différents selon les régions: les gains des uns font plus que compenser les pertes des autres. En plus, il est en principe possible de redistribuer les gains à l'intérieur des régions de sorte que tout le monde soit au moins aussi bien qu'il ne l'était en autarcie (Grandmont et Mac Fadden (1972) ou Dixit et Norman (1980, 1986)).

Forts de cette conviction théorique, la plupart des experts et praticiens du commerce international considèrent l'opposition croissante à la mondialisation comme un paradoxe si grand qu'il en devient un objet d'interrogation pour la communauté scientifique (voir Deardorff (2002), Krugman (1987) ou Rodrik (1997)). Plusieurs explications ont été proposées pour le résoudre : l'inadéquation des instruments de redistribution ou son inexistence, la présence de groupes d'intérêt (lobbies), la structure non concurrentielle des marchés et/ou son inadéquation structurelle, ou l'absence d'institutions « efficaces » au niveau international (voir Bourguignon *et al.* (2002)).

Dans ce texte nous allons avancer une explication alternative très simple : confrontés avec les changements que la mondialisation réclame, les individus ont « peur ». Et nous prenons comme des évidences de cette peur, non seulement les manifestations publiques contre la mondialisation, mais aussi, et de façon beaucoup plus troublante (économiquement), les multiples obstacles économiques qui subsistent à la libération des échanges commerciaux. De plus, nous voulons montrer que cette peur n'est pas sans fondement rationnel : la mondialisation place les individus dans une situation telle qu'il leur est impossible de prendre une décision faute de disposer d'une mesure des coûts et bénéfiques liés aux conséquences qu'elle entraîne pour lui.

Le modèle

Considérons deux régions, dans chacune d'elles un grand nombre de consommateurs demande un bien unique et homogène produit par un grand nombre (fixé) de producteurs à l'aide de différentes technologies à rendements non-croissants et sans coût fixe. On suppose que la demande est une fonction décroissante des prix et que l'offre en est une fonction croissante. Sous ces hypothèses, il existe un seul prix apurant le marché à l'intérieur de chacune des régions.

Comment ce prix émerge-t-il ? Dans le cadre « néoclassique », les consommateurs et les producteurs soumettent leurs fonctions de demande et d'offre à un commissaire-priseur, dont l'objectif est de rendre compatibles les objectifs. On suppose qu'il sait obtenir le point d'intersection de l'offre et de la demande, graphiquement par exemple. Comment les choses se passent-elles en l'absence de commissaire-priseur, le

cas le plus fréquent en réalité ? Une réponse possible est que les individus « apprennent » au sens où, pour les macroéconomistes contemporains, les agents mobilisent des instruments de prévision très sophistiqués, capables de prendre en compte l'effet sur le monde réel des anticipations elles-mêmes. Dans cet esprit, on va supposer ici que les individus opérant sur le marché sont parfaitement conscients du monde dans lequel ils habitent (économie marchande), des règles qui le gouvernent (apurement du marché), parfaitement rationnels (optimisent leur bien-être individuel) mais aussi que les autres individus sont tout aussi conscients et rationnels qu'eux-mêmes (Connaissance Commune (CC)). Les acteurs sont ainsi pensés comme des « théoriciens » rationnels, qui connaissent la structure du modèle de l'économie et qui se reconnaissent entre eux comme des théoriciens rationnels. Comment émerge un prix dans ce cadre « néoclassique » élargi ?

L'équilibre

Ce cadre d'analyse où la caractérisation et l'émergence d'un prix est expliquée, a été proposé pour la première fois par Roger Guesnerie (1992, 2002) (voir aussi R. Guesnerie (2004)). Sous cette hypothèse informationnelle, chaque producteur comprend que les conséquences en termes de profits de sa propre décision de production dépendent d'une agrégation des décisions des autres. Ce monde est un monde stratégique dans lequel les anticipations de chacun dépendent de celles de tous les autres, puisque d'elles vont dépendre le prix qui prévaudra sur le marché et, par conséquent, le niveau des profits. On peut alors montrer que si la réaction des consommateurs à des petites variations de prix est grande (forte élasticité-prix de la demande relativement à celle de l'offre) alors les prédictions du prix se confirment a posteriori, et de ce fait, vont permettre la coordination des décisions de production et des anticipations du prix *en l'absence d'un commissaire-priseur* (on dit alors que les anticipations sont « stables »). Si ce n'est pas le cas, alors les producteurs ne vont pas réussir à coordonner leurs décisions.

Appliquons ce modèle au cas de l'ouverture commerciale entre nos deux régions. Les conséquences vont dépendre de l'effet de l'augmentation de la pression concurrentielle sur la capacité des producteurs à prédire l'équilibre. Nous avons vu que cette capacité dépend des élasticités prix de l'offre et de la demande. En économie ouverte, la condition sur les élasticités a une interprétation naturelle. Dès lors que des nouveaux marchés sont accessibles aux producteurs d'une région donnée (sans que leur propre marché soit ouvert pour autant), la composante stratégique de l'anticipation de chaque producteur se relâche. Ceci est dû à l'effet positif de l'accroissement de la taille du marché potentiel auquel les producteurs y ont maintenant accès, ce qui accroît la sensibilité au prix de la demande mondiale par rapport à la demande régionale, et relâche le besoin de prévoir ce que les autres producteurs vont produire pour décider de la production individuelle. Ainsi, l'accès à de nouveaux marchés, toute chose

égale d'ailleurs, a un effet « stabilisateur » sur les anticipations par le biais de l'augmentation de l'élasticité prix de la demande potentielle. Inversement, l'ouverture du marché régional à des producteurs étrangers a l'effet contraire. Etant donné que l'intégration économique combine les deux forces (ouverture de marchés extérieurs et concurrence accrue de producteurs étrangers), le résultat globale est a priori ambigu.

Nous montrons qu'une différence régionale entre les disponibilités à payer (ou entre des élasticités prix dépendantes du niveau de prix) diminue les chances de coordination des anticipations, puisqu'elle permet des réactions de taille hétérogène au conflit redistributif introduit par la politique d'intégration. Intuitivement, une différence régionale entre les disponibilités à payer accroît les chances "d'exclusion" du marché des consommateurs à faible disponibilité à payer, augmentant la "pression concurrentielle" à travers l'effet de la composante stratégique des anticipations des producteurs, ce qui diminue les chances de coordination.

Plus généralement, la stabilisation des prix soulève un conflit redistributif entre les producteurs des différentes régions, certains s'attendant à une augmentation et d'autres à une diminution par rapport aux prix d'autarcie. Ces anticipations conflictuelles induites par la politique d'ouverture, couplées avec l'hétérogénéité accrue des producteurs par rapport à l'autarcie va, a fortiori, rendre plus difficile la coordination des anticipations de prix, exacerbant la volatilité des prix et facilitant l'émergence d'équilibres multiples.

Remarques :

1) Dans les deux régions, avant l'intégration, les producteurs sont capables de se coordonner individuellement (sur le prix d'équilibre qui prévaudrait en présence d'un commissaire-priseur). Ils ne le sont plus après intégration. De ce fait, le besoin d'une "intervention exogène" ayant comme but la coordination apparaît après intégration, alors qu'elle n'était pas nécessaire en autarcie. Intervention d'autant plus justifiée qu'elle permettrait l'émergence du prix d'équilibre après intégration en présence d'un commissaire-priseur, et de ce fait, les gains à l'échange « classiques » qui lui sont associés.

2) Il se peut que la fourchette de prix d'équilibre possibles après intégration contienne strictement la fourchette des prix d'autarcie. Ce phénomène a été associé avec la possibilité que l'ouverture soit Pareto inférieure. Néanmoins, une stricte évaluation des gains à l'échange requiert de comparer le bien-être avant et après intégration, ce qui nécessite de savoir quel équilibre prévaudra à l'ouverture. Confrontés à un « continuum » de ces équilibres et sans une théorie de sélection parmi eux, on ne peut pas évaluer le bien-être après intégration, et par conséquent on ne peut pas dire que les producteurs vont être dans une situation meilleure ou pire après intégration. Seulement si on accepte le principe selon lequel aucun individu rationnel n'accepterait de prendre une décision sans mesurer les coûts et bénéfices attendus, on peut conclure que les producteurs vont préférer le « statu quo » de l'autarcie plutôt que les conséquences incertaines sur leurs profits de l'ouverture.

3) Récemment, la littérature sur le commerce international a étudié les effets du commerce intra industriel dans un cadre d'équilibre général avec des producteurs hétérogènes (voir Bernard et al. (2003) ou Melitz (2003)). Dans ces travaux, le commerce induit une réallocation du facteur travail des entreprises les moins efficaces vers les plus efficaces, déterminée par les entrées et les sorties de l'industrie. Dans ce simple modèle d'équilibre partiel sans entrées ou sorties, on capture la redistribution des profits entre régions induite par l'augmentation de la concurrence que l'ouverture entraîne, et qui est absente

dans la littérature mentionnée. Cette littérature fait l'hypothèse que même si les producteurs ne connaissent pas leur productivité et font face à des coûts fixes d'entrée, ils anticipent correctement la distribution de probabilité des productivités à l'équilibre stationnaire, alors que nous nous plaçons dans un cadre où la distribution de probabilité à l'équilibre ne peut pas toujours être anticipée correctement.

Conclusion

Ainsi, parce que les coûts (réels) diffèrent entre régions, les gains d'efficacité potentiels justifient une politique d'ouverture, mais si la plausibilité du prix d'équilibre à l'ouverture (et les gains à l'échange associés) se voit simultanément compromise, les individus n'ont plus la capacité de savoir s'ils vont gagner ou perdre. Et cela même s'ils sont parfaitement rationnels et connaissent autant que les théoriciens qu'il y a des gains liés à la mondialisation. Néanmoins, ils craignent qu'elle se matérialise parce qu'ils savent aussi que l'équilibre qui peut être atteint est sensible aux anticipations qu'ils forment et qu'il n'existe aucune manière rationnelle de garantir que l'ensemble des anticipations, pourtant rationnellement formées, aboutisse à la réalisation de l'équilibre d'une économie mondialisée avantageuse pour tous. Alors il peut être rationnel d'avoir peur de la mondialisation ...

REFERENCES

- Bernard, A.B., J. Eaton, J.B. Jensen et S. Kortum (2003), "Plants and Productivity in International Trade", *American Economic Review* 93: 1268-1290.
- Bernheim, D. (1984), "Rationalizable Economic Behaviour", *Econometrica* 52: 1007-1028.
- Bourguignon F., D. Coyle, R. Fernandez, F. Giavazzi, D. Marin, K. O'Rourke, R. Portes, P. Seabright, A. Venables, T. Verdier, L.A. Winters (2002), "Making Sense of Globalization: A Guide to the Economic Issues", CEPR Policy Paper No. 8.
- Deardorff, A. (2002), "What Might Globalization's Critics Believe?", Research Seminar in International Economics DP No.492, University of Michigan.
- Dixit, A.K. et V. Norman (1980), *Theory of International Trade*, Cambridge Economic Handbooks, Cambridge University Press.
- Dixit, A.K. et V. Norman (1986), "Gains from trade without lump-sum compensation", *Journal of International Economics* 21: 111-122.
- Grandmont, J.M. et MacFadden (1972), "A technical Note on Classical Gains from Trade", *Journal of International Economics* 2: 109-125.
- Guesnerie, R. (1992), "An Exploration of the Eductive Justifications of the Rational Expectations Hypothesis", *American Economic Review* 82 : 1254-1278.
- Guesnerie, R. (2002), "Anchoring Economic Predictions in Common Knowledge", *Econometrica* 70 : 439-480.
- Guesnerie, R. (2004), "Réflexions sur la concrétisation de l'équilibre économique", Delta WP No. 2004-21.
- Krugman, P.R. (1987), "Is free trade passé?", *Journal of Economic Perspectives* 1: 131-144.
- Melitz, M. (2003), "The Impact of Trade on Intra-Industry Reallocations and Aggregate Industry Productivity", *Econometrica* 71: 1695-1725
- Rodrik, D. (1997), *Has Globalization Gone Too Far?* Washington DC: Institute for International Economics.

Ce texte résume le contenu du chapitre 4 de ma thèse de doctorat, 'Essais sur le risque et la coordination' (2005), EHESS, et DT PSE 2005-35. Je tiens à remercier Roger Guesnerie et Thierry Verdier de leur aide pour l'aboutissement de ce travail. Et a Jérôme Bourdieu pour ses commentaires.

H. Calvo Pardo est post-doctorant PSE et enseigne à l'U. de Southampton.

Contact : calvo@ens.fr

Par Céline BESSIÈRE et Sibylle GOLLAC

Le travail des femmes a longtemps manqué de visibilité (Maruani, 1998). Il est aujourd'hui bien établi qu'elles assurent l'essentiel de la production domestique (Zarca, 1990) et qu'elles ont toujours participé à la production professionnelle (Schweitzer, 2002). Dans les familles d'indépendants, cette participation a fait l'objet d'une reconnaissance tardive, aussi bien juridique que scientifique (Bertaux-Wiame, 1982 ; Barthez, 1982 ; Delphy, 1983 ; Zarca, 1986). Dans les deux enquêtes ethnographiques que nous avons menées — auprès d'exploitations familiales viticoles dans la région de Cognac d'une part, de familles d'artisans (boulangers-pâtisseries et maçons) d'autre part — nous avons observé la répartition sexuée des travaux au sein du collectif de production familial, que nous appelons maisonnée (Weber 2002 ; Gollac, 2003), sans présupposer qu'il y avait des tâches professionnelles et des tâches domestiques (ici largement imbriquées), ni des tâches masculines et féminines. Nous avons également recueilli le discours des indépendants (hommes et femmes) sur ce partage des tâches. Or, à la surprise des sociologues, les enquêté-e-s paraissent n'avoir rien à dire sur la division sexuée du travail. La question du genre relève-t-elle alors de l'imposition de problématique de la part des sociologues ? Il s'agira de montrer que, même en l'absence d'un discours féministe ou sexiste, la question du partage sexué des tâches renvoie à des enjeux réels pour les membres des familles d'indépendants, par le biais de problématiques qui leur sont propres.

« Ma mère, elle fait tout ».

Lors d'un entretien enregistré, Stéphane Dumont, un jeune viticulteur de 24 ans décrit, à la demande de l'enquêtrice, la répartition des travaux dans l'exploitation familiale en présentant d'abord les tâches effectuées par son père et lui-même. L'enquêtrice finit par demander ce que fait sa mère, co-exploitante au même titre qu'eux. Il répond alors : « Ma mère, elle fait tout ». L'enquêtrice, surprise, sourit. Stéphane Dumont ajoute : « dans tous les domaines. Elle va dans la vigne tirer les bois, relever. Cette année, elle va... elle avait commencé à tailler, mais elle ne taille pas beaucoup. Mon père fait les traitements, forcément... Tout ce qui est tracteur, c'est mon père ! Les vendanges, ma mère suivait la machine pour ramasser les raisins qui restaient, signaler s'il y avait un problème à la machine, parce que quand les tapis bloquent, mon père ne l'entend pas devant ». Cet extrait d'entretien montre bien le caractère auxiliaire du travail de Mme Dumont et la difficulté de décrire autrement ses activités que par rapport à celles du père, auxquelles Stéphane revient toujours.

La participation des hommes et des femmes aux collectifs familiaux de production ne se présente pas de la même façon. Les hommes effectuent des tâches bien définies et valorisées, d'autant plus qu'elles sont présentées comme relevant de la sphère professionnelle, qu'elles soient accomplies dans ce cadre, ou « importées » dans le cadre domestique (comme ce chef d'une entreprise de maçonnerie qui réalise d'importants travaux de bricolage chez des membres de sa parentèle, travaux dont le déroulement devient l'objet de plusieurs récits). A l'inverse, les activités des femmes sont souvent indéterminées, les enquêté-e-s n'ayant pas l'habitude de les raconter et finissant parfois par les définir en creux de celles des hommes. Les enquêté-e-s rendent bien compte (sans la nier) d'une participation à la production collective plus coûteuse en temps pour les femmes que pour les hommes¹, et la forme de leur discours témoigne de la moindre

valorisation du travail féminin. Même si la division du travail entre les différents membres de la maisonnée est correctement décrite, son aspect sexué n'est pas remarqué et encore moins contesté.

La plupart des enquêté-e-s, en revanche, se posaient davantage de questions sur les conséquences et la nécessité du travail des femmes « à l'extérieur » de l'entreprise familiale. L'accroissement du travail salarié des femmes d'indépendants « à l'extérieur » est continu depuis les années 70 et concerne plus particulièrement les jeunes couples (Blanpain, Rouault, 2002 pour les indépendants non agricoles ; Ratin, 2002 pour les agriculteurs). C'est lorsqu'on les interroge sur le travail salarié des femmes et ses effets sur le fonctionnement familial que la question de l'organisation sexuée du travail dans la maisonnée apparaît nettement dans le discours des enquêté-e-s.

Reconnaissance du travail féminin, épanouissement personnel et désengagement de la maisonnée élargie

Le salariat féminin correspond tout d'abord à une reconnaissance du travail des femmes et de son caractère productif, par rapport au statut d'aide familiale. Il apporte également aux femmes d'indépendants une certaine indépendance financière. C'est ce que montre bien l'exemple de l'exploitation agricole de Soijon. Y cohabitent Yvon et Denise Raynaud (une soixantaine d'années), leur fils Eric et sa femme Patricia (la trentaine). Patricia exerce une activité à mi-temps de portage de repas à domicile pour personnes âgées depuis 1994. Même si Patricia gagne à peine 3000F/mois, son discours sur son activité salariée corrobore une interprétation en termes de rapprochement avec la vie conjugale urbaine et l'émancipation féminine : « ça me sort. C'est pas que je suis mal ici, mais je vois autre chose. Et puis je m'assume toute seule. Et même si c'est pas beaucoup, ça fait un p'tit pécule ». Inversement, sa belle-mère, Denise, qui a toujours travaillé comme aide familiale sur l'exploitation, témoigne du manque d'indépendance et de reconnaissance qu'elle a pu ressentir dans sa vie de labeur : « J'ai toujours travaillé gratuitement, j'ai jamais eu de salaire, j'ai jamais eu d'argent [...] Et moi qu'ai toujours travaillé, je l'ai eu le salaire si tu veux, mais jamais défini pour moi, pour dire, bon avec l'argent de mon mois, je fais ça, ça et ça. J'ai toujours eu l'impression de travailler gratuitement ». Autour de la question du travail salarié se joue l'émancipation individuelle féminine. Mais les propos de Denise Raynaud montrent aussi que l'accroissement du nombre de femmes d'indépendants actives *en dehors* de l'entreprise familiale pose en retour la question de la reconnaissance sociale du travail des femmes *dans* les entreprises familiales.

Le travail salarié féminin signifie effectivement un désengagement des femmes de l'entreprise familiale. Ce désengagement nécessite une réorganisation de la production professionnelle au sein de la maisonnée, voire le recours à des salariés. Guy Pilon explique ainsi que sa boulangerie serait beaucoup plus rentable pour un couple de boulangers. Sa femme Marie-Hélène (45 ans), fille de bijoutiers parisiens, travaille à la Caisse des Dépôts et Consignation. Le fait que Marie-Hélène refuse de travailler à la boulangerie est perçu comme un danger pour la viabilité de l'entreprise familiale. C'est en ce sens, notamment, que l'on peut interpréter l'animosité soulevée par la femme de Guy Pilon au sein de sa belle-famille. C'est ce que suggère cet extrait d'entretien avec Yoann, un des neveux du boulanger : « Alors, tu as Guy qui a repris la boulangerie. [...] Alors ça, la femme elle a jamais voulu bosser dans le magasin, quoi. Elle a un boulot à Bordeaux [...]. Donc, genre, elle veut absolument bosser à Bordeaux, avoir son indépendance quoi :

¹ Ce qui corrobore le résultat des recherches sur les agricultrices en France (Lagrave 1983) et des enquêtes sur le rôle des femmes dans les solidarités familiales, notamment dans la prise en charge des

personnes dépendantes (Renaut et Rozenkier 1995 ; Weber, Gojard et Gramain 2003).

donc c'est un peu la parisienne dans le lot, quoi, qui s'entend mal un peu avec machin, tout ça... »

Le travail salarié des femmes apparaît au premier abord comme antinomique avec la participation active au collectif de production familial. Il est souvent présenté, par les femmes elles-mêmes, comme une source d'épanouissement individuel, opposé au dévouement à une maisonnée élargie (caractérisé par la collaboration avec des apparentés autres que le conjoint, souvent les parents ou les beaux-parents, voire la mise au service de ces apparentés).

Le désengagement de la maisonnée élargie : une libération des tâches « féminines » ?

Si le travail salarié modifie bien le rapport des femmes à la maisonnée et les en émancipe partiellement, il ne les libère pas pour autant du travail domestique qu'elle doivent continuer à accomplir dans la sphère conjugale. Patricia et Eric Reynaud ont habité pendant trois ans chez les parents de ce dernier. Durant cette période, Patricia se plie aux normes ménagères de sa belle-mère, qu'elle considère pourtant comme particulièrement peu élevées (elle explique ainsi : « sa vie c'est les vignes » et « la maison, elle [Denise] n'en a pas grand-chose à faire »). Ne se sentant pas chez elle, elle laisse sa belle-mère accomplir l'essentiel des tâches domestiques. Lorsque Patricia et Eric emménagent dans leur propre maison, c'est elle qui doit prendre en charge l'ensemble de ces travaux, cette fois-ci selon son propre niveau d'exigence, beaucoup plus élevé. Eric, pour qui « ce n'est jamais sale », ne fait pas du tout le ménage. Si le gain d'autonomie de l'épouse par rapport à sa belle-famille est manifeste et lui permet d'imposer ses propres normes, on est loin d'assister ici à un allègement des tâches domestiques (Bessière, 2004). On a ainsi rencontré plusieurs exemples de femmes de plus de soixante ans dévouées au collectif familial de production professionnelle qui ne semblent pas davantage assignées aux travaux domestiques « féminins » que leurs filles et belles-filles qui travaillent « à l'extérieur ».

« Vaut mieux qu'elle travaille à l'extérieur »

Le travail « à l'extérieur » des femmes d'indépendants contribue au relâchement de l'emprise de la maisonnée (en diminuant la production commune), transforme l'accès des femmes à l'argent et leur confère un statut professionnel reconnu par leur conjoint (contrairement à celui d'aide familial). Mais il s'appuie aussi sur les ressources de la maisonnée — notamment la disponibilité des belles-mères pour la garde des enfants pendant les heures de travail — et participe par l'apport de revenus monétaires réguliers au maintien de l'entreprise familiale. Alors que Patricia Reynaud est sensible à l'indépendance, notamment financière, que lui procure son travail d'aide à domicile, si l'on écoute son mari Eric, on comprend que ce choix est envisagé dans une stratégie collective qui est celle de l'exploitation familiale dans son ensemble : « Vaut mieux qu'elle continue de travailler à l'extérieur. Elle est sûre d'avoir un revenu. Parce que, il y en a beaucoup [d'agriculteurs] leur femme travaille à l'extérieur, et c'est elle qui fait marcher la maison. C'est sûr, l'exploitation, il y a quelques années, c'était intéressant, ça faisait vivre [...] Je sais que moi, je l'incite à travailler ailleurs. Pas rester là. Je préfère embaucher un mi-temps, des saisonniers s'il faut, si j'ai besoin de mains, ou faire appel à des banques de travail, ou demander à des voisins » En reprenant les termes de Joan Scott et Louise Tilly, on peut qualifier ce recours au marché salarié du travail d'*économie de salaire familiale*. Ces deux historiennes étudient en France et en Angleterre le processus d'industrialisation au XIX^e siècle. Leurs conclusions se veulent beaucoup plus nuancées que le constat d'une « émancipation » des femmes dans le travail salarié : « L'entrée des femmes sur le marché du travail n'était souvent qu'une stratégie familiale, une manière pour elles d'assurer leur part habituelle de responsabilités familiales » (Scott et Tilly, 1987, p.13).

Conclusion

Au niveau de la maisonnée, le travail salarié féminin constitue finalement une manière différente, dans un autre contexte, de participer au maintien de l'entreprise familiale. Il ne correspond pas non plus à une remise en question de l'attribution aux femmes de certaines tâches domestiques. Cependant, il suscite des discours dans les familles d'indépendants qui renvoient à une opposition entre épanouissement personnel et dévouement au groupe familial. Le discours sur le genre proposé par les enquêté(e)s se cristallise donc davantage autour d'enjeux d'appartenance aux groupes familiaux et de place au sein de ces groupes qu'autour d'une dénonciation explicite de la domination masculine dans la division sexuée du travail. Ces discours témoignent de représentations qui ont des effets concrets dans les familles d'indépendants : le travail salarié féminin et l'indépendance financière (même relative) qui en résulte sont des conditions de possibilité de l'accroissement des divorces dans les familles d'indépendants. Ce sont ces bouleversements qui constituent des enjeux cruciaux pour nos enquêté(e)s. C'est à travers eux qu'ils se trouvent aux prises avec l'aspect genré de leurs pratiques ; aspect qui prend sens dans la place qu'ils se voient assignés dans leur groupe familial mais aussi les possibilités nouvelles qu'ils (et surtout elles) ont d'en sortir.

REFERENCES

- BARTHEZ A. 1982. *Famille, travail et agriculture*. Paris : Economica.
 BESSIERE C. 2004. « Vaut mieux qu'elle travaille à l'extérieur ». Enjeux du travail salarié des femmes d'agriculteurs dans les exploitations familiales. *Cahiers du Genre*, n°37.
 BERTAUX-WIAME I. 1982. L'installation dans la boulangerie artisanale. *Sociologie du travail*, n°1, p.8-23.
 BLANPAIN N. et ROUAULT D. 2002. Les indépendants et dirigeants dans les années quatre-vingt-dix. *Données Sociales*. Paris : INSEE, p. 427-438.
 DELPHY C. 1983. Agriculture et travail domestique : la réponse de la bergère à Engels. *Nouvelles questions féministes*, n°5, p. 3-18.
 GOLLAC S. 2003. Maisonnée et cause commune : une prise en charge familiale » in In WEBER F. (dir.), GOJARD S. et GRAMAIN A. *Charges de famille, dépendance et parenté dans la France contemporaine*. Paris : la Découverte, p. 274-311.
 LAGRAVE R.-M. 1983. Bilan critique des recherches sur les agricultrices en France. *Etudes rurales*, n°92, p. 9-40.
 MARUANI M. (éd.) 1998. *Les nouvelles frontières de l'inégalité. Hommes et femmes sur le marché du travail*. Paris : Syros.
 RATTIN S. 2002. Deux jeunes ménages d'agriculteurs sur cinq ont des ressources non agricoles. *Données sociales*. Paris : INSEE, p. 439-446.
 RENAULT S. et ROZENKIER A. 1995. Les familles à l'épreuve de la dépendance. In ATTIAS-DONFUT C. (dir.). *Les solidarités entre générations. Vieillesse, famille, état*. Paris : Nathan.
 SCOTT J. et TILLY L. A. 1987 (1978). *Les femmes, le travail et la famille*. Paris : édition Rivages.
 SCHWEITZER S. 2002. *Les femmes ont toujours travaillé. Une histoire du travail des femmes aux XIX^e et XX^e siècles*. Paris : Editions Odile Jacob.
 WEBER F. 2002. Pour penser la parenté contemporaine. Maisonnée et parentèle, des outils de l'anthropologie. In DEBORDEAUX D. et STROBEL P. *Les solidarités familiales en questions. Entraide et transmission*. Paris : LGDJ/MSH, coll. Droit et Société, Série Sociologie, volume 34, p. 73-116.
 WEBER F., GOJARD S. et GRAMAIN A. (dir.). 2003. *Charges de famille. Dépendance et parenté dans la France contemporaine*, La Découverte, coll. « Textes à l'appui/ enquêtes de terrain ».
 ZARCA B. 1986. *L'artisanat français. Du métier au groupe social*. Paris : Economica.
 ZARCA B. 1990. La division du travail domestique. *Economie et Statistiques*, n°228, p. 29-40.

Ce texte est le résumé partiel d'un article en projet. Ce projet d'article commun est le résultat des discussions qui ont suivi la tenue de la journée d'études du LSS « Genre et construction de l'objet », qui s'est tenue sur le site Jourdan le 3 juin 2004. Il doit donc beaucoup aux autres organisateur-rices de cette journée : Lucie Bargel, Laure Béréni, Magali Della Sudda, Stéphanie Guyon, Thomas Morinière, Alexandra Oeser, Olivier Roueff et Séverine Sofio.

Contact : celine.bessiere@ens.fr, sibylle.gollac@ens.fr